

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

EDF / EPR2 BUGEY

DESCRIPTIF DU MARCHÉ :

BR7205 – Marché Clôtures
Chantier EPR2 Bugey

DONNEUR D'ORDRE :  **EDF** 

NATURE DE LA PRESTATION :

Le marché, objet de la présente fiche, concerne la fourniture, l'installation et la modification des clôtures du chantier EPR2 Bugey.

DESCRIPTIF DES TRAVAUX A RÉALISER :

Dans le cadre du chantier EPR2 Bugey, des clôtures de chantier seront nécessaires. Ces clôtures seront de nature différente selon la phase du chantier :

- Phase 1 : études, approvisionnement et installation de clôtures provisoires légères de type HERAS, avec de petits travaux de GC préalables (linéaire d'environ 5km),
 - Phase 2 : études, approvisionnement et installation de clôtures sécuritaires (en remplacement des clôtures phase 1, linéaire d'environ 8km), avec les travaux de GC associés (nivellement et terrassement),
- Des modifications des tracés pourront intervenir durant la phase 1 ou la phase 2.

INFORMATIONS DIVERSES :

Idéalement, les entreprises sont certifiées dans le domaine de la sécurité (ISO 45001, MASE ou équivalent) ou ont déployé une démarche d'amélioration continue dans ce domaine.

CONTACTS :

Patrick LEVESQUE – Direction Construction et Essais (DCE) – patrick.levesque@edf.fr
Sonia GIRARD - Direction des Achats et Contrats Industriels - sonia.girard@edf.fr

POINTS PARTICULIERS :

Les entreprises ayant des compétences dans le domaine concerné sont invitées à se faire connaître auprès du contact identifié pour communication de leurs coordonnées et références qui seront transmises auprès des interlocuteurs du Projet EDF ou de soumissionnaires de marché dans le cadre d'une éventuelle sous-traitance.

Un regroupement entre un génie civiliste et un métallier peut être envisagé.

PROGRAMMATION :

Ce marché ne fait pas l'objet d'un avis de marché sur le JOUE.

Clôture des candidatures : 30 avril 2026

L'appel d'offre devrait être lancé en août 2026.

La période de consultation : août – décembre 2026.

La signature du marché est envisagée à l'été 2027.

Début de la prestation : été 2027 (études).

Cet avis ne présage pas de la décision que prendra l'Etat concernant le lancement ou non du programme EPR2, ni de l'obtention des autorisations administratives nécessaires pour la réalisation des Projets. Il doit permettre à la fois aux équipes d'EDF de disposer des retours fournisseurs pour avancer le design de certains bâtiments, et aux industriels d'avoir de la visibilité sur les besoins du programme EPR2 afin de se préparer à exécuter les contrats.